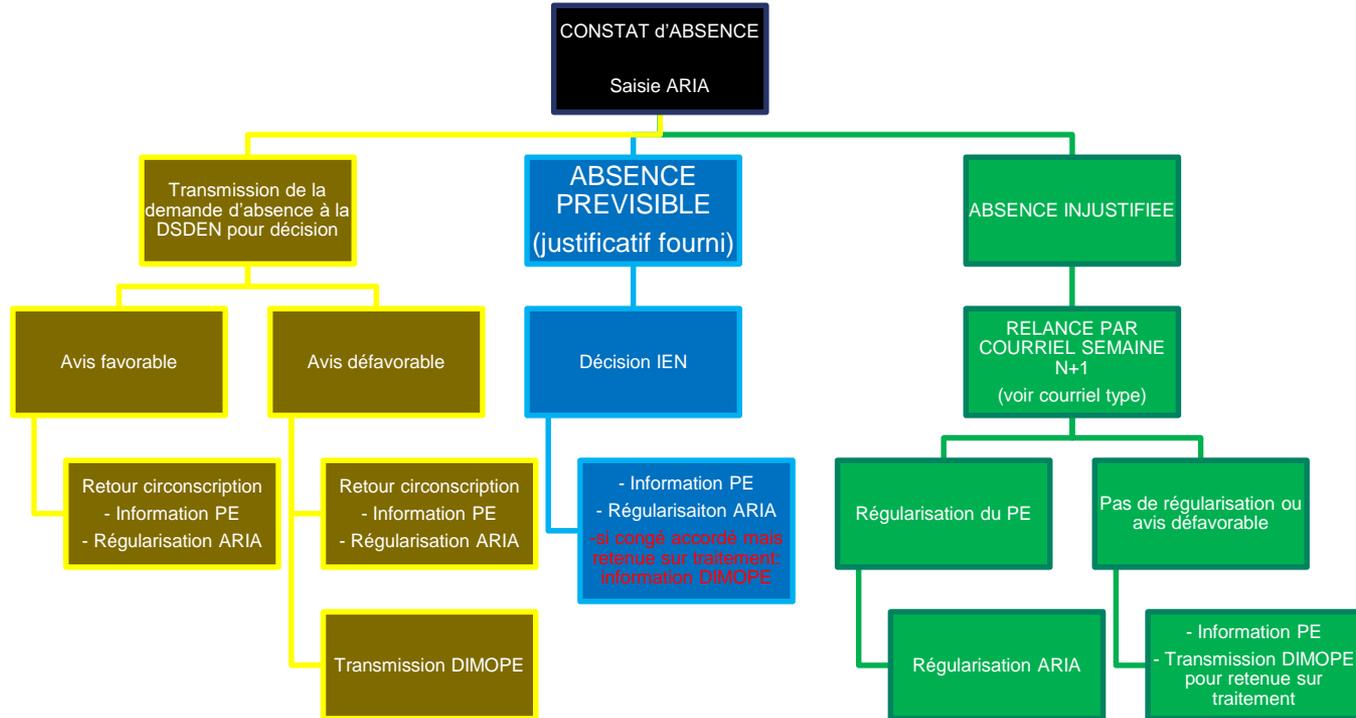
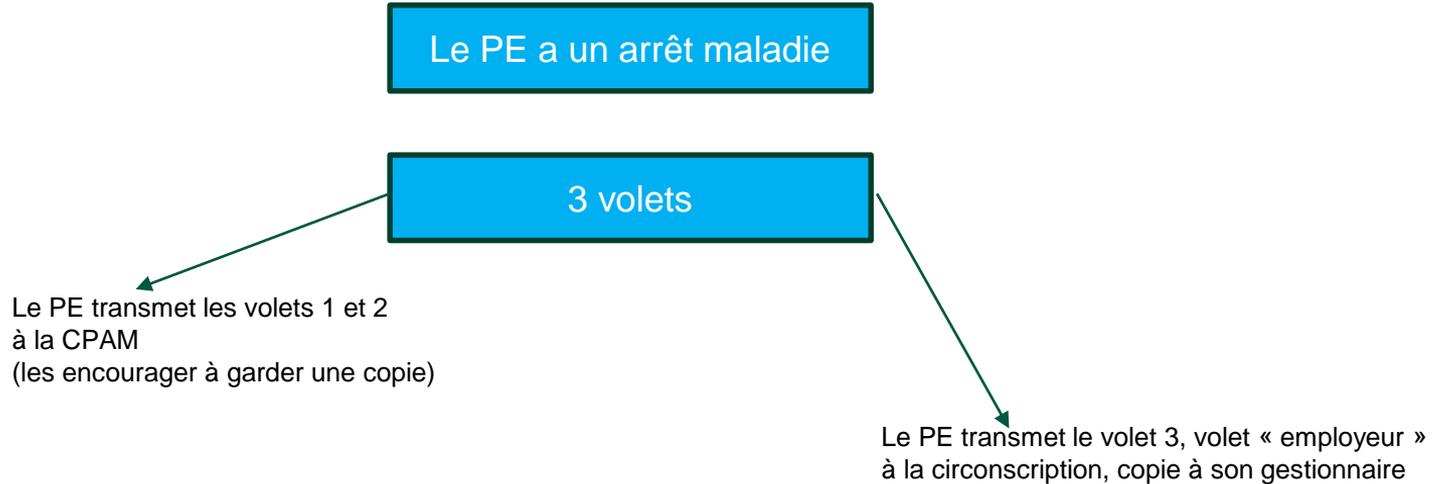


* Pour les absences à l'INSPE des FS, se référer à la procédure spécifique décrite en annexe 5 de la présente note

Traitement des autorisations d'absence*



Focus sur la gestion des CMO pour les contractuels



IMPORTANT

La transmission des volets est différente de celle des titulaires.
Pour rappel les titulaires doivent transmettre les volets 2 et 3 à la DSDEN.